

Image not found or type unknown



Annulation: assurance sejour vacances

Par **fxb**, le **19/02/2009** à **19:48**

Bonsoir,rnrnJe viens de réserver un séjour pour moi et ma famille (ma femme et mes 3 enfants). J'ai souscrit à une assurance annulation, en raison notamment de la maladie de mon père. Cette dernière s'est brutalement dégradée ces dernières semaines, et malheureusement les médecins semblent peu optimistes. Selon eux, la fin serait très, très proche? (cancer du pancréas).rnrnQue dois je faire ? Annuler de ma propre initiative ? Demander un certificat médical au professeur qui atteste de la dégradation de la maladie de mon père ? attendre l'inéluctable ? Le voyageur lui applique, si besoin ses barèmes de ses conditions générales de vente, et laisse le consommateur se retourner vers l'assureur ? (Europ assistance assurance multirisque)rnrnEn vous remerciant par avance,rnrnFx BERTHOMIER

Par **Marion2**, le **19/02/2009** à **20:03**

Bonsoir,rnrnAnnulez au plus tôt avec un certificat médical. Plus vous annulez tôt, plus des frais vous incombant seront réduits.rnrnBon courage.